



## Vente maison et indemnisation de retard

Par **romero76400**, le 11/10/2012 à 13:10

Bonjour à tous,

J'ai vendu ma maison et ait signé devant le notaire l'acte de vente à la mi-avril.

Pour diverses raisons, je n'ai pas pu remettre les clés de suite à l'acheteur, et celui-ci à été plutôt compréhensif.

Le notaire m'a indiqué que je devais rendre les clés au 1er mai, et que si j'avais du retard, je devrais payer une pénalité de 100 euros par jour de retard à l'acheteur.

Or, j'ai rendu celles-ci le 11 Mai.

Ma question est la suivante: pendant combien de temps l'acheteur sera-t-il en droit de réclamer ces pénalités, tout en sachant que le jour de la remise des clés, il n'y avait que lui et moi (et donc, pas de témoins "neutres" pouvant étayer les dires de l'une ou l'autre partie).

Merci d'avance pour les réponses.

Cordialement.